

Assemblée Générale Exceptionnelle du **Mardi** 1^{er} Juillet 2025 Objet : Validation

des statuts de la Section-Randonnée Pédestre d'Argentré

Suite à la volonté de l'U.S. de créer une nouvelle organisation concernant le fonctionnement de l'US pour des raisons juridiques et législatives, la décision a été prise par l'U.S. que les 13 sections sportives deviennent autonomes juridiquement et créent leur propre section :

Pour cela, nous mettons en place ce jour une A.G. Exceptionnelle constitutive afin :

- de faire connaître à ses membres les nouveaux statuts de l'association et les faire voter,
- de déposer les statuts après accord et de créer officiellement l'association U.S.Argentré Randonnée Pédestre auprès de la sous-préfecture de Château Gontier.

Ce qui change pour l'association U.S. Argentré randonnée pédestre auprès de l'U.S. :

Nous restons dans l'US. Le bureau de l'US validera les comptes et bilans de ces sections, comme tous les autres clubs. L'U.S. Argentré aura des responsabilités limitées pour notre association hormis la gestion des demandes de subventions en fonction du nombre d'inscrits.

-Les Co- Présidents de la rando sont responsables sur le plan juridique et financier.

-Ces statuts nous contraignent à prendre une nouvelle assurance pour les randonneurs non licenciés adhérents à l'association mais qui ne sont plus couverts par l'US Argentré ce qui impactera à minima le coût des adhésions et des licences.

-Lecture des nouveaux statuts.

-Vote des statuts par les membres.

-Qui vote contre : 0

-Qui s'abstient ? 0

Nombre de participants à l'A.G. extraordinaire : 30 Les statuts sont adoptés.

Assemblée Générale Ordinaire du Mardi 1^{er} Juillet 2025 Bilan moral 2025:

L'association compte 105 inscrits en progression par rapport à 2024.(101 en 2024)

Dont 92 adultes (60 F + 32H) + 13 enfants Répartition : - 42

licenciés

- 50 adhérents

- 60 Femmes 32 Hommes

Coté réalisation, il n'y a pas eu des travaux significatifs cette année sur nos 3 circuits, hors les travaux de maintien en état des chemins faits dans le cadre de la semaine citoyenne.

A ce jour et depuis janvier 2025 :

7 randos « plus Officielles» réalisées sur 12 programmées et 28 randos «club» dans l'année grâce à la bonne volonté de Maurice.

13 randos «relax» réalisées (dont 2 annulées Louverné - Port Brillet) sur 20 à faire
6 randos« Zen» réalisées sur 10 programmées

Soit 45 sorties officielles programmées et plus de 70 sorties au total sur l'année 2025.

650 km effectués au total sur l'année dans nos 3 disciplines (Zen, Relax et plus). Le nombre de participants semble en progression cette année mais difficile à chiffrer vu les informations partielles dont nous disposons actuellement.

Nos points faibles :

Le manque d'encadrants

Le renforcement du Bureau et C.A.

Le remplacement de Robert à terme pour la tenue du site Internet de l'U.S. Randonnée pédestre.

Les projets 2025/2026 :

-Sortie bord de Rance à Dinan le 18 Mai : 58 personnes

-Journée Club à Renazé le 17 Juin

-Journée pique-nique à St Pierre des Nids le 24 juin: 9 personnes (grosses chaleurs l'après-midi). Les participants ont apprécié ce type de randonnée en 2 temps sur une journée avec pique-nique permettant d'aller plus loin dans le département et de marcher plus longtemps.

-Sortie culturelle à la Ferté Bernard le 28/09/2025 avec guide de la ville historique et promenade en barque,

-Les projets 2026 restent à définir d'ici la fin de l'année 2025. Des licenciés ont exprimé le souhait de développer les randonnées fraîcheur le matin pendant les périodes de grosses chaleurs.

Le point sur les Finances: (Jean-Luc Duchêne)

Résultats au 30/06/2025

Total Dépenses 2024/2025: 4747.82€ Total Recettes: 4192,07€ Ecart de -355,75€
La subvention de l'US Argentré de 714€ n'a pas été versée à ce jour.

Adoption du bilan moral et du point sur les finances après vote à main levée.

Le point sur les licences et les inscrits à juillet 2025 : (André Dorgère)

Prix des licences et adhésions :

Le prix des licences est le même que l'année dernière. Le montant de l'assurance pour la couverture des non licenciés et volontaires de la section sera répartie de façon égalitaire sur tous les inscrits de la section. Le coût de la licence et de l'adhésion sera prochainement précisés.

Pour les encadrants, ils ne payent que la cotisation, le Club prenant à sa charge le surcout de la licence.

Rappel sur l'Encadrement des randonnées:

25 volontaires (> 2 guides par randonnée) dans l'association assurent l'encadrement des randonnées. C'est beaucoup première vue mais insuffisant vu la répartition des guides et le nombre de randonnées dans les 3 types.

Nous renouvelons notre besoin de plus en plus constant de volontaires pour encadrer les 3 types de randonnées. Nous sommes en discussion dans le Bureau pour former de la façon la plus adaptée à notre besoin soit avec un accompagnateur, soit à la lecture de carte ... Pour cela nous avons besoin de connaître quels sont les personnes qui seraient intéressées par l'encadrement avec une formation.

Rappel de la sécurité lors des randos:

-Pour les encadrants, la reconnaissance des circuits est primordiale surtout en hiver et lorsqu'on ne connaît pas le circuit. (difficultés sur les routes, zones à risque, parking, toilettes, etc)

-2 guides en rando pour un groupe de 30 personnes maxi-1 devant qui ouvre la rando et 1 derrière qui ferme la rando: Personne ne passe devant l'ouvreur.

-Respectez les règles de bonne pratique dans les traversées des villages ou sur les routes : utiliser les passages piétons, prioriser la marche coté gauche en file indienne et traverser la route en râteau sur décision des guides de randonnée.

Nous avons mis sur notre site de l'US Argentré le fascicule de la Fédération rappelant aux licenciés les différentes mesures de sécurité à adopter.

Deux réunions à prévoir en fin d'année pour:

- Avant mi-octobre, la proposition des programmes 2026 par les référents,
- en novembre, la présentation des programmes aux guides de randonnées .

Appel à candidats pour élargir Le Bureau et le Conseil d'administration:

Plus de licenciées femmes que d'hommes dans notre sport. La parité n'est pas respectée:

7 membres au Bureau : 1F et 6 H

7 membres au C.A. : 4F et 2 H

Renouvellement des membres du Bureau et Conseil d'administration :

Maurice BOURDAISa souhaite quitter le Bureau en tant que Vice-Président et rejoindre le Conseil d'administration.

Jean Marc DUPUIS est membre du Conseil d'administration.

Les membres du Bureau sont les suivants :

Co-Présidents : Jeanne BREHART et Bernard FAURE

Secrétaires : André DORGERE et Marcel VERSABEAU

Trésoriers: Jean-Luc DUCHENE et André

Rappel des règles de co-voiturage et coût:

Le prix du co-voiturage reste inchangé en 2025 : 0.08€/km/personne lors d'un déplacement 4 ou 5 personnes par voiture.

0.30€ pour les frais de reconnaissance

Règle aux chauffeurs : s'assurer que la répartition des personnes est faite équitablement dans chaque voiture afin que tous les conducteurs soient remboursés de leur frais de conduite et éviter à terme de se retrouver en manque de voiture....

Bernard FAURE